

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/019/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Avenants aux conventions de délégation de service public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous - Approbation du nouveau règlement intérieur des Maisons Pour Tous.

19-33540-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation du nouveau règlement intérieur des Maisons Pour Tous de notre secteur ainsi que sur des avenants aux conventions des Maisons Pour Tous.

Par délibération n°18/0180/ECSS du 9 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature des nouvelles délégations de service public pour l'animation et la gestion de 21 Maisons Pour Tous (MPT). Ces conventions ont pris effet le 8 juin 2018.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire, pour la bonne exécution du service public, d'apporter des modifications à ces conventions au moyen des avenants ci-annexés.

Il est également proposé d'approuver le nouveau règlement intérieur ci-annexé. Ce document, établi par la Ville de Marseille, s'applique à toutes les MPT et permet d'avoir des règles de fonctionnement du service public identiques sur tout le territoire marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°18/0180/ECSS DU 9 AVRIL 2018
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les avenants ci-annexés pour les Maisons Pour Tous de notre secteur :

- avenant n°03 à la convention 18/0438, MPT les Camoins
- avenant n°01 à la convention 18/0439, MPT la Rouguière
- avenant n°02 à la convention 18/0440, MPT les Caillols
- avenant n°02 à la convention 18/0441, MPT Saint-Barnabé
- avenant n°02 à la convention 18/0442, MPT Trois Lucs / la Valentine

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

ARTICLE 3 Est approuvé le nouveau règlement intérieur, ci-annexé, des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille.

Ce règlement intérieur régit toutes les Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille. Il se substitue à tout règlement intérieur précédent et s'appliquera automatiquement aux futures Maisons Pour Tous.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**